

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°3

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, E. AZIHARI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, F. MERY, K WEILAND, C. PAILLER, Y. GANIVELLE, S. LANSARI CAPRAZ, E. AUDEBERT, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (11) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
F. BRAILLARD mandant a pou mandataire F. BRAUD
E. FARHAT mandante a pour mandataire G. MAUDUITE
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à B. ROUSSENQUE
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire E. AZIHARI
D. CROCHARD mandant a pour mandataire H. PREHER

EXCUSES (2) :

M. METAIS, G. MICHAUD.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 4 de l'exercice 2018

Le présent projet de décision modificative n° 4 pour 2018 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte la reprise de provisions faites en 2011 pour la société Millénium, des écritures de régularisation des comptes suite à la décision de clôture pour insuffisance d'actif de cette société, la reprise des provisions faites en 2012 pour l'emprunt toxique et des virements de crédits entre chapitres.

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte un virement de crédits entre chapitres et une régularisation d'écriture sur le résultat d'exploitation.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération du conseil municipal n° 6 du 1er février 2018 adoptant le budget primitif 2018,

VU la délibération du conseil municipal n° 14 du 30 mai 2018 adoptant le budget supplémentaire 2018,

VU la délibération du conseil municipal n° 9 du 28 juin 2018 adoptant la décision modificative n° 1,

VU la délibération du conseil municipal n° 3 du 20 septembre 2018 adoptant la décision modificative n° 2,

"Acquitté en PREFECTURE le:" 21/12/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 20 décembre 2018****n°3****page 2/2**

VU la délibération du conseil municipal n° 6 du 8 novembre 2018 adoptant la décision modificative n° 3,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 4 pour l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte la décision modificative n° 4 de l'exercice 2018 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

- décide de reprendre les provisions faites en 2011 pour la société Millénium et en 2012 pour l'emprunt toxique

Budget principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 160 000 €	1 160 000 €	801 670 €	801 670 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	1 160 000 €	1 160 000 €	801 670 €	801 670 €

Budget annexe des parcs de stationnement :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	€	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	0 €	€	€	€

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **24 DEC 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER ,

